

## CADRE DE RÉFÉRENCE

### PROFILS AU SECONDAIRE 2026-2030

# 21-08

**Adoption le:** Avril 2019  
**Amendement le :** 26 mai 2026  
**Mise en vigueur le :** 27 mai 2026

**Autorisation :**



Christian Duval  
Directeur général

## Table des matières

<b>PARTIE A</b> .....	3
Précisions .....	3
Définitions .....	4
<b>PARTIE B</b> .....	5
Liste des profils associés à chacun des secteurs .....	5
Bassins géographiques en lien avec le transport scolaire.....	5
Promotion des profils .....	5
Inscription .....	6
Conditions et tests d'admission .....	6
Calendrier des opérations pour les écoles offrant les profils du premier cycle du secondaire .....	7
Liste d'attente.....	7
Grilles-matières et intégration des matières .....	8
Bulletin .....	8
Formation de groupes .....	8
Coût.....	8
Informations supplémentaires .....	9

## PARTIE A

### PRÉCISIONS

- Le programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International (PEI), les programmes pédagogiques particuliers, le parcours de concomitance visant un double diplôme DES-DEP, les concentrations sportives ou artistiques régionales ainsi que le programme sport-études reconnu par le ministère de l'Éducation (MEQ) ne sont pas des profils.
- Pour toutes questions en lien avec les projets pédagogiques particuliers ci-haut mentionnés, les parents doivent communiquer avec l'école secondaire concernée ou consulter la procédure sur les projets pédagogiques particuliers #40-03.

#### **À partir de l'année scolaire 2027-2028**

Pour les écoles suivantes, les profils seront remplacés progressivement par les programmes pédagogiques particuliers et seront offerts aux élèves dont l'adresse principale se situe dans le bassin géographique de leur école respective ainsi qu'aux élèves inscrits en classe spéciale:

- Pierre-Bédard;
- Louis-Cyr.

Ainsi, les élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire qui ont été admis dans un profil pour la rentrée scolaire 2026-2027 feront partie de la dernière cohorte admise aux profils.

Les écoles suivantes développeront aussi une offre progressive de programmes pédagogiques particuliers dès 2027-2028:

- Brenda-Milner;
- du Tournant.

#### **À partir de l'année scolaire 2028-2029**

Pour les écoles suivantes, les profils seront remplacés progressivement par les programmes pédagogiques particuliers et seront offerts aux élèves dont l'adresse principale se situe dans le bassin géographique de leur école respective ainsi qu'aux élèves inscrits en classe spéciale:

- Bonnier;
- de la Magdeleine;
- des Timoniers;
- Fernand-Seguin;
- Jacques-Leber;
- Louis-Philippe-Paré;
- Marguerite-Bourgeois;
- Saint-François-Xavier

Ainsi, les élèves de la 1<sup>re</sup> secondaire qui ont été admis dans un profil pour la rentrée scolaire 2027-2028 feront partie de la dernière cohorte admise aux profils.

## DÉFINITIONS

### Profil

Offre de formation permettant aux élèves de poursuivre le programme régulier de formation en modifiant la grille-matières pour augmenter le temps alloué à un cours qui favorise leur engagement scolaire.

### Secteur

Partie du territoire géographique dont est constitué le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries :

- Secteur nord : Candiac, La Prairie, Saint-Mathieu et Saint-Philippe;
- Secteur nord-ouest : Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine;
- Secteur ouest : Châteauguay, Léry et Mercier.
- Secteur sud :
  - Partie est : Hemmingford, Napierville, Saint-Bernard, Saint-Cyprien de Napierville, Saint-Édouard et Sherrington;
  - Partie ouest : Saint-Isidore, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Clotilde.

### Bassin géographique

Rue(s) ou municipalité(s) ou ville(s), qui composent un territoire donné, dont la clientèle est desservie par une école qui y est associée.

### Grille-matières

L'ensemble des matières faisant partie d'un Programme de formation de l'école québécoise.

### Portes ouvertes et soirées d'information

Activité d'information organisée par un établissement scolaire et ouverte au public, afin de présenter les formations offertes par ledit établissement ainsi que ses particularités. Dans certains cas, une visite des installations peut être prévue.

### Liste d'attente

Liste où l'on retrouve en ordre de priorité, les élèves répondants aux critères d'admissibilité à un profil ou à un programme, mais qui ne sont pas admis faute de places disponibles.

## PARTIE B

### LISTE DES PROFILS ASSOCIÉS À CHACUN DES SECTEURS

- Pour connaître la liste des profils offerts dans chacune des écoles, consulter leur site Web.

### BASSINS GÉOGRAPHIQUES EN LIEN AVEC LE TRANSPORT SCOLAIRE

- La politique du transport scolaire est également appliquée aux élèves associés aux profils.
- Le service de transport est assuré pour les élèves inscrits à un profil, et ce, **seulement** pour les élèves demeurant dans les secteurs et qui fréquentent un profil offert dans le même secteur :
  - Nord et Nord-Ouest;
  - Ouest;
  - Sud partie est;
  - Sud partie ouest.

### PROMOTION DES PROFILS

#### Dans les écoles primaires

- Les écoles secondaires peuvent faire la promotion de leur profil, ainsi que des profils offerts dans les autres écoles de leur secteur, et ce, uniquement auprès des élèves des écoles primaires qu'elles desservent dans le cadre des profils.
- Les visites aux élèves de 6<sup>e</sup> année se font généralement en septembre et, selon le cas, certaines écoles secondaires pourraient aussi rencontrer les élèves de 5<sup>e</sup> année.

#### Dans les outils promotionnels

- Les outils promotionnels (lettres destinées aux parents des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, feuillets par école, feuillets par secteur et site Web du CSSDGS) de l'ensemble des profils sont produits et mis à jour annuellement par le Service du secrétariat général et des communications (SGC).

#### Lors des activités portes ouvertes ou des soirées d'information

- Pour les établissements qui organisent des activités portes ouvertes ou des soirées d'information, les directions doivent arrimer et placer les dates au calendrier scolaire en tenant compte des autres écoles secondaires de leur secteur, et ce, afin d'offrir la possibilité aux élèves et à leurs parents d'assister aux différentes activités prévues dans ledit secteur.
- Les directions d'établissement doivent faire parvenir au SGC, au plus tard à la fin de la première semaine de septembre, les dates et les heures de leurs activités d'information afin qu'il puisse en faire la promotion.
- Les outils promotionnels de l'ensemble des journées portes ouvertes et soirées d'information sont produits par le SGC.

## **INSCRIPTION**

- Les directions d'établissement appliquent la Règle sur les critères d'inscription des élèves de la CSSDGS en fonction de l'année scolaire applicable (#41-11).
- Elles doivent également établir les critères d'admission de leur école pour l'année scolaire concernée ainsi que les coûts qui s'y rattachent et faire approuver le tout par leur conseil d'établissement respectif.

## **CONDITIONS ET TESTS D'ADMISSION**

- Certains profils peuvent faire l'objet de conditions et de tests d'admission. Ils peuvent notamment vérifier l'intérêt des élèves, leur motivation, leurs aptitudes, leur forme physique, leurs connaissances générales, etc.
- Les conditions d'admission sont approuvées annuellement par le conseil d'établissement de l'école.
- Les informations au sujet des conditions et des tests d'admission sont disponibles au secrétariat ou sur le site Web de l'école.

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS POUR LES ÉCOLES OFFRANT LES PROFILS DU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE

De la fin du mois de septembre au début du mois d'octobre	Les équipes-écoles offrant des profils font la tournée des écoles primaires pour faire la promotion, répondre aux questions des élèves et remettre le formulaire d'admission.
De la 2 <sup>e</sup> semaine du mois de septembre à la fin de la 1 <sup>re</sup> semaine du mois d'octobre	Tenue des activités portes ouvertes et soirées d'information, le cas échéant, dans les écoles secondaires.
Le 3 <sup>e</sup> vendredi du mois d'octobre	Date limite pour les élèves intéressés, pour acheminer la demande d'admission à l'école secondaire, selon les directives inscrites sur le formulaire d'admission.
La dernière semaine du mois d'octobre	Test d'admission aux profils, le cas échéant.
Le dernier vendredi de novembre	Date d'envoi des réponses aux élèves (parents), par les directions d'établissement concernées. Chacun des élèves ayant fait une demande recevra une réponse selon trois types de réponses possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève est admis;</li> <li>• L'élève est admis sur une liste d'attente;</li> <li>• L'élève n'est pas admis.</li> </ul>
Le dernier vendredi de novembre	La liste d'attente est disponible sur le site Web de l'école.
Le deuxième vendredi de décembre*	Date limite de retour de la réponse des parents.

\*Comme précisé sur le formulaire que reçoit le parent, une absence de réponse dans les délais requis sera traitée comme un refus.

### LISTE D'ATTENTE

- Une liste d'attente par profil sera produite. Cette dernière sera valable pour deux ans.
- Chaque établissement scolaire qui offre un profil établira sa liste d'attente, et ce, à partir des conditions et des tests d'admission approuvés par le conseil d'établissement. Pour demeurer sur la liste d'attente, l'élève doit respecter les critères d'admissibilité du profil demandé.
- La liste d'attente sera disponible sur le site Web de l'école le dernier vendredi de novembre. À l'aide du numéro de fiche de leur enfant, les parents pourront suivre en ligne l'évolution de celle-ci.

- Si des places sont disponibles dans un groupe, l'école communique avec les parents des élèves par ordre de priorité sur la liste d'attente jusqu'à ce que le groupe soit complet. Le comblement des places devra être effectué au plus tard le 20 novembre de l'année en cours. Les parents devront s'assurer de donner une réponse selon les informations transmises par la direction d'établissement en tenant compte de la situation. Toute absence de réponse dans les délais requis sera considérée comme un refus et engendrera le retrait du nom de l'élève de la liste d'attente.

## **GRILLES-MATIÈRES ET INTÉGRATION DES MATIÈRES**

- Le regroupement minimal de six périodes à la grille-matières est nécessaire pour chaque profil mis en place en respect du Régime pédagogique. Les Services éducatifs peuvent être contactés pour soutenir cette démarche.
- L'intégration des matières est à considérer afin d'avoir le regroupement minimal de six périodes à la grille-matières si nécessaire. Il n'est pas permis d'éliminer complètement l'enseignement d'une matière.

## **BULLETIN**

- Toutes les matières prescrites au programme doivent être enseignées, évaluées et apparaître au bulletin même lorsque certaines d'entre elles sont intégrées à une autre.

## **FORMATION DE GROUPES**

- Pour les profils lors de la formation des groupes, les directions doivent s'assurer de respecter le nombre de places disponibles par groupe selon le ratio correspondant et la pondération a priori.
- À la fin de chacune des années scolaires, les directions doivent prévoir le comblement des groupes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire pour l'année suivante.

## **COÛT**

- Les coûts relatifs au profil sont approuvés par le conseil d'établissement de l'école.
- Pour pouvoir s'inscrire à un profil, tout solde antérieur lié aux frais scolaires et aux frais de garde devra avoir été préalablement payé intégralement.
- Après l'admission, il sera possible, selon le cas, de prendre entente avec la direction d'établissement pour que des moyens d'accompagnement financiers puissent être mis en place afin de permettre aux parents concernés de défrayer les coûts.

## **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour toutes questions en lien avec les profils, les parents doivent communiquer avec l'école secondaire concernée.

En tout temps, les parents des élèves qui désirent s'inscrire à un profil ont la responsabilité de s'assurer :

1. de mettre à jour leurs coordonnées afin d'être joignables en tout temps;
2. de suivre, sur le site WEB des écoles qui offrent les profils, l'évolution de la liste d'attente concernant leur enfant;
3. de donner une réponse selon les informations transmises par la direction d'établissement, en tenant compte de la situation lorsque l'école offre la possibilité de combler une place disponible.

À compter du mois d'août précédent la rentrée scolaire, des places dans les groupes de profils peuvent être disponibles.

À ce moment, et tenant compte du temps restant avant la rentrée scolaire et de l'organisation scolaire à mettre en place, si les parents ne donnent pas suite à la communication effectuée par l'école qui souhaite accueillir leur enfant, la direction de l'établissement se verra dans l'obligation d'offrir la place disponible à l'élève suivant sur la liste d'attente.

## **ENTRÉE EN VIGUEUR ET FIN**

La présente révision du cadre de référence entre en vigueur le 26 mai 2026.

Le présent cadre de référence cessera d'avoir effet au plus tard à la fin de l'année scolaire 2029-2030.